




## BNSSA - Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (Parcours initial court) Surveillant sauveteur aquatique

 CREPS de La Réunion



Le BNSSA est une qualification permettant à son titulaire de surveiller en toute autonomie les établissements de baignades d'accès payant, les baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et réglementairement autorisées.

 Décret n° 2023-437 du 3 juin 2023 relatif à la surveillance des baignades d'accès payant.

### Profil du candidat

Parcours de formation réservée en particuliers à de bons nageurs, aux nageurs de clubs, etc.

### Conditions d'accès

Pour s'inscrire à la formation BNSSA, il faut :

- **Être âgé(e) d'au moins 17 ans** à la date prévue de l'examen (en revanche, délivrance uniquement du diplôme aux candidats majeurs ou mineurs émancipés ayant satisfait aux épreuves de l'examen).
- **Être titulaire du certificat de compétences de secouriste « P.S.E. 1** (premiers secours en équipe de niveau 1) ou d'un titre équivalent à jour de validité ou s'inscrire à la session de formation proposée par le CREPS de la Réunion.
- **Fournir un certificat médical** conforme au modèle figurant en annexe de l'arrêté du 26 juin 1991 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignades ou de natation. [Certificat médical à télécharger](#)
- **Fournir une copie de votre pièce d'identité recto/verso** en cours de validité.

### Exigences Préalables

Pas de tests d'exigences préalables

### Tests de sélection

Avoir réussi avec succès les épreuves de natation à

**l'entrée en formation, minimum requis pour être capable de suivre la formation courte :**

Epreuve 1 : entre 2'40 et 3' ;

Epreuve 2 : entre 4'20 et 5' ;

Epreuve 3 : action du sauveteur sur le noyé avec sortie de l'eau et conduite à tenir jusqu'à l'arrivée des secours ;

Epreuve 4 : évaluation diagnostique QCM.

## Les modalités

Remplir le dossier d'inscription en ligne du CREPS de la Réunion et fournir les documents demandés.

### Habilitation

 **Arrêté du 22 septembre 2006.**

Les Creps sont des organismes publics habilités à former, certifier au BNSSA (centre d'éducation populaire et de sport).

### Objectif

La formation BNSSA a pour objectif de faire acquérir les compétences nécessaires pour assurer les missions de prévention, de surveillance et de sauvetage en toute autonomie dans les établissements de baignades d'accès payant, les baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et réglementairement autorisées.

### Les compétences attendues

Les compétences visées sont :

- Situer son rôle et sa mission ;
- Mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser ;
- Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission ;
- Situer les rôles de différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique ;

- Évaluer les risques spécifiques au milieu aquatique ;
- Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées ;
- Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées ;
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique.

## Débouchés

### Employeurs potentiels

- Collectivités territoriales ;
- Centres de vacances ;
- Entreprises aquatiques ;
- Organismes de loisirs.

### Evolutions possibles

- Ce diplôme autorise des fonctions de surveillance, de sauvetage, mais il ne permet pas l'enseignement des activités aquatiques et de la natation. Le BNSSA est donc un prérequis à l'inscription au BP JEPS Activités Aquatiques et de la Natation (niveau 4).

## Equivalences reconnues

Pas d'équivalences.

## Durée de la formation

La durée de la formation est de **45 heures** (sélections, examen compris).

La présence des stagiaires est obligatoire durant tout le long de la formation.

Le nombre d'apprenants par session de formation est compris entre **6 et 24 inclus**.

## Contenus de la formation

L'enseignement dispensé comporte des cours théoriques et pratiques.

L'apprenant doit :

- connaître la réglementation ;
- connaître la responsabilité juridique du sauveteur ;
- connaître l'organisation des secours ;
- maîtriser la conduite à tenir en cas d'accident ;
- utiliser les moyens de communication ;
- réaliser un sauvetage sans matériel ;
- réaliser un sauvetage avec palmes ;
- réaliser un sauvetage avec la planche ;
- maîtriser les techniques de dégagement d'urgence ;
- assurer le remorquage d'une victime en toute sécurité ;
- réaliser une sortie de l'eau d'une victime ;
- réaliser une sortie de l'eau d'une victime traumatisée ;
- prendre en charge un accident lié à la faune et à la flore ;
- prendre en charge une noyade ;
- prendre en charge un accident thermique.

## Modalités pédagogiques (théorie et pratique)

La formation se déroule en centre au CREPS, site de Saint-Paul et dans les piscines de Saint-Paul.

**Techniques pédagogiques :**

- Etude de cas ;
- Exposé, exposé interactif, démonstration pratique ;
- Apprentissage ;
- Cas concrets.

**Moyens et outils :**

- Vidéoprojecteur ;
- Ordinateur portable ;
- Matériels pédagogiques d'apprentissage, de simulation (mannequins, défibrillateur, garrot, collier cervical, plan dur, brancard, ...).

## Certification

L'examen du bnssa comprend 4 épreuves :


**Epreuve n° 1** : Elle consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres. Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 2 minutes et 40 secondes.


**Epreuve n° 2** : Elle consiste en un parcours de sauvetage avec palmes, masque et tuba, en continu de 250 mètres. Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 4 minutes et 20 secondes.

**Epreuve n° 3** : Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique en toute sécurité selon le protocole d'intervention défini. Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de Annexe I de l'arrêté du 22 juin 2011 Mentions non contractuelles Version 27/10/2022 piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé. Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

**Epreuve n° 4** : Elle consiste en un questionnaire à choix multiple (QCM) d'une durée maximale de 45 minutes. La notation se fait sur un total de quarante points. Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.

La durée de validité du diplôme BNSSA est de 5 ans. Le titulaire de ce diplôme qui souhaite en prolonger la validité est soumis tous les 5 ans à une vérification de maintien des acquis.

 [Arrêté du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique](#)

 [Arrêté du 6 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique](#)

## Taux de réussite et taux de satisfaction

- Le taux de réussite en 2024 est de 80 %, soit 8 diplômés sur 10 stagiaires

- Le taux de satisfaction en 2024 est de 80 %, soit 8 satisfaits sur 10 stagiaires

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessibilité aux personnes en situation de handicap sous réserve de réussite aux épreuves de sélection.

Accueil de personnes porteuses de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée avec le référent handicap de l'établissement Mickaël GUIGNE : 02 62 94 71 86 - mickael.guigne@creps-

reunion.sports.gouv.fr

Vous pouvez également consulter notre site <https://www.creps-reunion.fr/formation.presentation> à la section Accessibilité et Handicap.

## S'informer, s'inscrire

L'information et/ou l'inscription se réalise en ligne.

La fiche descriptive de la formation peut être imprimée ou téléchargée en PDF sur le site internet onglet SSA Littoral (en haut à droite de la page).

L'inscription sera enregistrée au CREPS de la Réunion, dès réception du dossier complet.

## Accueil, restauration, hébergement

**Prendre contact avec le service accueil pour la réservation.**

### 1 - Site de Saint Denis :

24 route Philibert Tsiranana – 97490 Sainte Clotilde

02.62.94.71.10 ou 11

accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr

Coordonnées GPS : N -20.8898031, E 55.4705324

### Vous arrivez en avion :

- Sortie aéroport Saint-Denis Gillot
- Prendre direction Saint-Denis RN2
- Aux feux, à gauche rue Léopold Rambaud
- 1ère à droite rue des Deux Canons
- Aux feux à droite avenue Maréchal De Lattre de Tassigny
- Au rond-point à gauche, rue "Route Digue"
- Sur la route Digue, 1ère à droite CROS/CREPS tout droit au fond.

### 2 - Site de Saint Paul :

47 boulevard du Front de Mer – 97460 Saint Paul

02.62.22.53.66

accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr

Coordonnées GPS : N -21.001981, E 55.276638

**Vous arrivez en avion :**

- Depuis Gillot direction Saint-Denis
- Direction Le Port par la route du littoral
- Direction Saint-Paul
- Sur la RN1 sortie Savannah
- Au rond-point tout droit
- Direction Saint-Paul centre
- Après le pont première rue à droite direction front de mer
- Au rond-point à gauche route du front de mer
- 200 m sur la droite après la médiathèque



## DATES CLÉS

### Période d'inscription

Du 18/11/2024 au 24/02/2025

Sélections

mars 2025 (08/03/2025)

Session de Formation

mars 2025 (10 - 15/03/2025)

 *Complétude avant 24/02/2025*

### Période d'inscription

Du 17/03/2025 au 21/04/2025

Sélections

mai 2025 (03/05/2025)

Session de Formation

mai 2025 (05 - 10/05/2025)

 *Complétude avant 21/04/2025*

### Période d'inscription

Du 11/05/2025 au 29/09/2025

Sélections

octobre 2025 (18/10/2025)

Session de Formation

octobre 2025 (20 -

25/10/2025)

 *Complétude avant 29/09/2025*

Lieu de formation : **CREPS, site  
de Saint-Paul**



## FINANCEMENT

- ✓ Auto-Financement
- ✓ Conseil Régional
- ✓ France Travail
- ✓ OPCO (AFDAS, Transitions Pro, AGEFICE, FIFPL etc...)
- ✓ OPCO (AFDAS, Transitions Pro, AGEFICE, etc...)
- ✓ Prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...)

Coût de la formation : **405 €uros**

Frais administratifs : **30 €uros**

*Les conditions générales de vente sont consultables sur notre site internet.*





## CREPS de La Réunion

24 Route Philibert Tsiranana  
- 97495 Sainte Clotilde

### SECRÉTARIAT

Annelise LE MOAL


 02 62 94 71 98

 [annelise.lemoal@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:annelise.lemoal@creps-reunion.sports.gouv.fr)

### COORDINATION

Charles SOUPRAYEN

 06 93 93 92 38

 [charles.souprayen@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:charles.souprayen@creps-reunion.sports.gouv.fr)